

Compte rendu de la séance du lundi 08 janvier 2018

Président : Monsieur GIRAUD-GUIGUES Bernard

Présents : Monsieur Bernard ANCIAN, Madame Isabelle BAILLY CHARPY, Monsieur Jean-Marc BERNE, Monsieur Jean-Paul BUGNET, Monsieur Jean-Marie CHAIMBAULT, Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES, Madame Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Madame Nathalie LEGER, Monsieur Frédéric LEROY, Madame Nelly MARÉCHAL, Monsieur André MARTINOD, Monsieur Marcel MARTINOD, Monsieur Jean-Claude MINET, Monsieur Jean-Yves MONTANGE, Madame Pascale NIOGRET, Monsieur Richard NIOGRET, Monsieur Vincent OLLIER, Madame Marie PASSARD, Monsieur Bernard PERRET, Monsieur Emmanuel PHILIPPE, Madame Marie-Josèphe REYDELLET, Madame Delphine RICHARD, Madame Catherine RIVIERE, Monsieur Jean ROCHÉ, Monsieur Renaud TROCCON, Monsieur Jacques VINCENT-FALQUET, Monsieur Abel VUAILLAT, Madame Victoire VUAILLAT

Excusés : Madame Pierrette MARMONIER, Madame Marie-Hélène RICAULT

Absents : Madame Evelyne BERTHET, Madame Guylaine NICOD, Monsieur Jacques PUVILLAND, Monsieur Marc SENE, Madame Claudine VALLOT

Représentés : Madame Nathalie GERBER par Monsieur Bernard ANCIAN

Secrétaire : Madame JAVIS-VILLARD Marie-Claude

Début de séance 20h12

Ordre du jour :

- Chemins forestiers : mise en place d'états des lieux avant exploitation
- Échange de terrain avec le Syndicat Mixte du Plateau de Retord
- Aliénation du chemin de Préoux : mise en œuvre de l'enquête publique
- Section de Sothonod : demande d'application du régime forestier sur 3 parcelles (36 ha 09 a 20ca)
- GIP : Contrat relatif à la distribution des secours
- Instauration d'un tarif pour les secours aux piétons sur le domaine skiable
- Convention de déneigement avec M Laurent BAILLY
- Remboursement avance liquidités
- Vente copieur : fixation du tarif
- Modification du tableau des emplois
- Ouverture de crédit avant le vote du budget prévisionnel
- Questions diverses

*Délibérations du conseil :

Approbation du dernier compte rendu : approuvé à l'unanimité.

*Mise en place d'état des lieux sur les chemins forestiers (DE 2018 001)

Considérant les dégâts provoqués lors de certaines exploitations forestières sur les voies communales et les chemins ruraux,

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place une réglementation pour l'utilisation des voies communales et des chemins ruraux de la commune dans le cadre des exploitations forestières,

AUTORISE monsieur le maire à signer l'arrêté définissant les obligations des propriétaires et exploitants forestiers avant toute exploitation.

*Échange de terrains avec le Syndicats Mixte du Plateau de Retord (DE 2018 002)

Monsieur le maire présente les modalités d'échanges de terrains ente la commune et le Syndicat Mixte du Plateau de Retord, terrains situés au Plans d'Hotonnes.

Il présente le plan parcellaire réalisé par le cabinet de géomètres experts Monod de Bellegarde sur Valserine. La commune céderait au Syndicat Mixte 79 080 mètres carrés et le Syndicat à la commune 33 966 mètres carrés. Monsieur Bernard ANCIAN, vice-président du Syndicat Mixte ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE le parcellaire présentant l'échange de terrain entre la commune et le syndicat.

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document afférent à cet échange.

Annexes : plans parcellaires avant et après échange

***Mise en œuvre d'une enquête publique : échange de terrain (DE 2018 003)**

Le maire expose le projet d'échange de terrains entre le Groupement forestier de Préoux et la commune mis en place suite à une erreur lors d'une exploitation forestière réalisée par la commune.

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3

Vu l'article L161.10 qui précise que lorsqu'un chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête publique par le conseil municipal,

Considérant que le chemin communal situé Sous Préoux n'est plus utilisé à ce jour il convient, afin de finaliser cet échange, de mettre en œuvre une enquête publique pour opérer son déclassement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 contre

DECIDE de lancer l'enquête préalable au déclassement du chemin rural de Préoux du domaine public communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

***CONTRAT RELATIF À LA DISTRIBUTION DES SECOURS -domaine skiable des Plans d'Hotonnes (DE 2018 004)**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de contrat relatif à la distribution des secours sur le domaine skiable des Plans d'Hotonnes.

Il définit le rôle du Groupement d'intérêt Public du Plateau de Retord qui sera prestataire de la commune en matière de secours, les modalités d'exécution, les tarifs des prestations, la durée du contrat.

Ouï cet exposé, après délibération par 28 voix pour et 1 abstention, le conseil :

- **DIT** que le Groupement d'intérêt Public du Plateau de Retord, sous l'autorité du maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, sera chargé d'assurer les opérations de secours sur le domaine skiable ;
- **AUTORISE** M. le maire à signer le projet de contrat relatif à la distribution des secours tel que présenté ainsi que toute pièce relative à cette affaire ;
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année en recette (article 7588) et en dépenses (article 658) des crédits suffisants relatifs à l'encaissement des frais de secours et à la rémunération du prestataire.
- **DIT** que cette délibération annule et remplace celle du 22 décembre 2010 ayant le même objet.

***Convention pour la participation d'un agriculteur au déneigement (DE 2018 005)**

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune est tenue de procéder au déneigement des chemins classés. Il informe le conseil d'une demande de déneigement pour une maison isolée pour laquelle un permis de construire a été accordé. Cependant, cette maison étant isolée, elle se trouve hors circuit du déneigement effectué par les agents communaux.

Il propose de faire appel à un agriculteur domicilié à proximité de ce chemin pour effectuer le déneigement pour le compte de la commune.

Il précise que conformément à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes, l'exploitant agricole peut apporter son concours à la commune en ayant au préalable signé une convention avec celle-ci. Pour sa participation au déneigement, Monsieur Le Maire propose que la rémunération de l'agriculteur soit fixée à 72 € de l'heure.

Madame BAILLY CHARPY Isabelle ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de participation au déneigement avec l'agriculteur concerné.
- **FIXE** la rémunération à 72 euros de l'heure.
- **DIT QUE** Les crédits budgétaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

***Remboursement avances liquidités (DE 2018 006)**

Monsieur le Maire rappelle que des achats ont dû être faits pour la fête de Noël par Madame Delphine Richard pour un montant de 59.94€

Il convient maintenant de lui rembourser ces avances justifiées par les factures suivantes :

PHOTOBOX 78500 Sartrouville : 34.95 € TTC

STARJOUET BELLEY 01300 Belley : 24.99 € TTC

Soit un total de 59.94€ TTC

Madame Delphine RICHARD ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE de rembourser l'avance de 59.94 € faite par Madame Delphine RICHARD sur présentation des factures émises par les magasins PHOTOBOX et STARJOUET.

*** Mise en vente d'un copieur (DE 2018 007)**

Monsieur le Maire explique que le copieur du Petit Abergement a été remplacé par l'ancien copieur d'Hotonnes. Ce copieur étant propriété de la commune et ne disposant plus d'un contrat de maintenance, il propose de mettre en vente ce matériel au prix de 450€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal décide,

DE FIXER le prix de vente du copieur à 450€ TTC.

***Modification du tableau des emplois communaux (DE 2018 008)**

Le Maire,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 04/12/2017 (DE-2017-229-1),

Considérant le départ en retraite de la secrétaire de mairie au 1^{er} juillet 2018 et afin d'assurer dans de bonnes conditions son remplacement,

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 15/01/2018
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS (à temps complet et non complet)		
Emplois	Nombre	Cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif		
Secrétariat	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs 35 heures / semaine
Secrétaire de mairie	1	Secrétaire de mairie catégorie A 32 heures / semaine
Secrétaire chargée de l'hébergement	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs 17.30 heures / semaine
Secrétariat	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux 32 heures / semaine Et Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux 32 heures / semaine CRÉÉ

Service Technique		
Agents Polyvalents	4	Cadre d'emplois des agents techniques 35 heures / semaine
Agents Polyvalents	1	Cadre d'emplois des agents techniques 17.30heures / semaine
Agents d'entretien	1	Cadre d'emplois des agents techniques 2 heures / semaine
	1	Cadre d'emplois des agents techniques 24 heures / semaine
	1	Cadre d'emplois des agents techniques 3 heures / semaine
	1	Cadre d'emplois des agents techniques 6 heures / semaine
Service animation		
Agents d'animation	1	Cadre d'emplois des agents d'animation 20 heures/semaine
Service social		
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM 17 heures 30/semaine

Questions diverses :

- Démission d'un conseiller municipal : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Monsieur SENE Marc.
- Rappel vœux municipalité : 13/01/2018 à 11h au Grand Abergement
- Courrier Dynamic Retord : Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier de Dynamic Retord dont l'objet est la "gouvernance du projet "neige de culture". L'association des commerçants souhaiterait connaître la position de la commune concernant ce dossier.
- Cérémonie du 11 novembre : M. Philippe CARRARA propose de constituer un groupe de travail pour aider à préparer une exposition pour le centenaire de la fin de la guerre.
- Site internet : une réunion aura lieu le mardi 16 janvier à 19h30 concernant la création d'un site internet pour la commune (en présence de M.VAROUX / informaticien).
- Téléphonie mobile : 2 projets d'implantation d'antenne relais sont prévus sur les secteurs d'Hotonnes et du Dombier/ Lachat. Ces antennes ont une portée de 2 kilomètres.
- Départs en retraite : Madame COINTET Catherine, enseignante à l'école d'Hotonnes et Madame BERNE Monique, secrétaire de mairie partiront en retraite cette année.
- Les délibérations concernant la section de Sothonod et l'ouverture de crédits avant le vote du budget sont reportées au conseil suivant. La délibération concernant l'instauration d'un tarif pour les secours aux piétons fera simplement l'objet d'un arrêté du Maire.

Fin de séance : 22h30

Par délégué de
L'Adjoint


